

Séance du Conseil Municipal

Du 10 mai 2022

Mardi 10 mai à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme COUPERIER Julie, M. MILLON Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET Cécile, M. MANNEVILLE Raphaël, M. BELGARDE Joseph et M. ROCHE Denis.

Excusés : M. MILLON Julien qui a donné procuration à M. DORCHIES Sébastien et Mme CHAUFOUR Sandrine qui a donné procuration à Mme Julie COUPERIER.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire fait un point sur les délibérations présent lors du dernier Conseil concernant essentiellement le budget, le compte administratif et le compte de gestion.

1. Point sur les travaux

- **Rue de la Côte**

Le SIAREC et le SBL ont fait des trous pendant des travaux sur la route qui n'était déjà pas en bon état, la commune a donc décidé de refaire la route une fois que la fibre sera passé en sous terrain, ce qui est le cas maintenant. La route sera refaite jusqu'à la rue du Puits. Les travaux seront faits courant mai.

- **Rue du Pré Bâtier**

Les poteaux vont être enlevés, comme le réseau a été enfouit, il faudrait envisager de faire un passage piéton empierré, Monsieur Denis ROCHE va voir avec l'entreprise DELAVET les possibilités. Le conseil souhaite également mettre en place un accès à l'étang d'ici fin septembre.

- **L'Eglise**

Il faut consolider les fondations de l'église, ACA a un nouvel architecte qui aura en charge l'Eglise Saint Martin, ce dernier trouve que la solution de consolider l'église par le bas n'est pas la meilleure, ACA doit réfléchir à une nouvelle façon de faire. Une rencontre doit se faire prochainement pour faire le point. Les travaux pourraient ne pas débuter avant 2024. En ce qui concerne les fouilles archéologique, l'INRAP doit se coordonner avec l'avancée des travaux.

- **Composteur**

Mme le Maire informe avoir rencontré le SBA qui lui a fait part qu'à partir du 31/01/2023 il serait obligatoire d'avoir un composteur dans la commune, chaque habitant se verra remettre un seau afin de pouvoir transporter ces déchets au composteur, le SBA prend tout à sa charge, il reste au conseil de choisir l'emplacement, le conseil fait le choix de placer le composteur dans le bourg vers les WC Publics, endroit le plus accessible pour le SBA mais également au centre du village.

- **Rue Saint Aignan**

Les bordures plastiques installées restent très peu de temps, certains s'amuse régulièrement à les détériorer, les dernières sont restées 1 mois. Le conseil municipal souhaiterait pouvoir trouver une solution afin de sécuriser les lieux avec un autre moyen : chicane ? Panneau de priorité ? Ralentisseur esplanade ? Fait-on une simulation avec des bottes de paille ?

Dans un premier temps, il convient de prendre contact avec le Conseil Départemental pour leur soumettre nos propositions et voir ce qu'il serait possible de faire ou non, et voir quelles solutions ils pourraient également proposer.

- **Station d'épuration**

L'étude de la station d'épuration est en cours, ça sera des bassins de roseaux, dès que l'ordre de service sera signé les permis de construire seront de nouveau autorisés. Le conseil municipal a bon espoir qu'à partir de début 2023 les permis de construire pourront être de nouveau délivrés.

2. Acquisition terrain SBL

Mme le Maire informe le Conseil que le SBL céderait le terrain nécessaire à l'aménagement d'un passage sécurisé pour les piétons entre CHAS et CHAURIAT pour 0€, les frais de bornage seront aux frais de la commune. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3. Gestion du patrimoine communal

Madame le Maire informe qu'avec Mme Cécile BANVILLET et M. Joseph BELGARDE, elle a fait le tour des bâtiments afin de faire le point les bâtiments communaux qui pourraient être loués ou prêtés, sur les clés, afin d'élaborer une charte d'utilisation.

4. Charte d'utilisation des locaux

Mme Cécile BANVILLET explique la charte d'utilisation qui a été faite. Après la présentation, une majorité des conseillers ont signalé que cette charte était trop longue, que certains passages étaient trop longs et inutile. Suite à cette discussion, il est convenu de revoir la charte, d'en faire une pour l'utilisation des locaux qui sera présente dans les locaux et une charte pour les associations qui seraient élaborée avec les présidents des différentes associations.

5. Gestion de l'étang

Mme le Maire rappelle qu'auparavant quand il y avait la société pêche, il y avait un garde pêche est l'étang était réservé aux pêcheurs. La société pêche est actuellement en sommeil, certaines personnes seraient intéressées pour s'en occuper. Mais actuellement, l'étang est régulièrement monopolisé par des groupes de personnes qui détériorent les bancs et tables, qui s'en servent comme bois pour faire des barbecues, qui jettent tout et n'importe quoi dans l'étang. De plus beaucoup de véhicules circulent autour.

Mme le Maire informe le conseil qu'il faudrait envisager de curer l'étang avant de mettre de nouveau des poissons si l'association pêche repart, mais le coût reste élevé. La commune financera en partie avec l'association pêche si cette dernière reprend.

Pour régler le problème des véhicules le conseil souhaite bloquer l'accès aux véhicules en mettant de gros cailloux ou en creusant un fossé autour de l'étang afin de limiter l'accès aux véhicules motorisés.

6. Ecole

Dans la salle destinée aux associations, Automne Radieux et Les Fêt'Arts ont continué leur installation et ont chacun installé une armoire.

Madame le Maire informe que l'on est toujours en attente du lancement de l'étude thermique pour le bâtiment.

7. Vente du camion

Plusieurs personnes étaient intéressées pour l'acquisition du camion de la commune :

- Sam SOUBEYROUX et Alexandre MASSON
- Raphaël MANNEVILLE, Julien MILLION et Sébastien DORCHIES

A la majorité avec 4 abstentions et 7 pour, le camion sera vendu à Raphaël MANNEVILLE, Julien MILLION et Sébastien DORCHIES pour 500 € le contrôle technique reste à leur charge.

8. Questions diverses

- Mme le Maire informe le conseil que le maire est habilité à mettre une amende pour les dépôts sauvages, elle demande à l'ensemble du conseil de réfléchir aux montants qui pourraient être fixés et les conditions.

La séance a été levée à 21h45